

TRAME D'APPEL À PROJETS



Secteur
Équité



5^e Appel à projets (AP5)

Juin 2021

Fonds Malgache de Formation Professionnelle
tahiry Famatsiam-bola Malagasy ho Fampiofanana ny mPiasa

 www.fmfp.mg



Développons ensemble le capital humain à Madagascar  !

Table des matières

1. Section 1. Introduction.....	4
2. Section 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP).....	5
3. Section 3. Pièces constitutives du dossier de projet.....	6
4. Section 4. Contexte de l'appel à projets.....	6
5. Section 5. Objet de l'appel à projets (domaines d'intérêt stratégique)	8
5.1. <i>Les axes stratégiques de l'appel à projets.....</i>	8
5.2. <i>Objectifs de l'appel à projets</i>	8
5.3. <i>Résultats attendus.....</i>	9
6. Section 6. Les orientations prioritaires.....	10
6.1. <i>Les secteurs, filières et métiers ciblés dans l'appel à projets</i>	10
6.2. <i>En termes de qualifications et de compétences ciblés</i>	12
6.3. <i>En termes de bénéficiaires.....</i>	12
6.4. <i>Sur les régions touchées par l'appel</i>	13
6.5. <i>En termes de dispositifs de formation</i>	13
6.6. <i>Sur les sensibilités liées au secteur à considérer</i>	14
7. Section 7. Type de structures éligibles.....	14
8. Section 8. Description de la réponse attendue	15
8.1 <i>La description globale.....</i>	15
8.1. <i>Caractéristiques du projet et du porteur de projet.....</i>	15
8.2. <i>Contexte socioéconomique</i>	15
8.3. <i>Objectifs et contenu de la formation</i>	16
8.4. <i>Types et Modalités de la formation</i>	16
8.5. <i>Modalités de suivi-évaluation de la formation.....</i>	17
8.6. <i>Indicateurs de résultats</i>	17
8.7. <i>Le budget du projet.....</i>	17
9. Section 9. Conditions relatives au projet	17
9.1. <i>Conditions financières.....</i>	17
9.2. <i>Conditions générales.....</i>	18
10. Section 10. Procédure de l'appel à projets.....	18
10.1. <i>Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception</i>	18
10.2. <i>Sélection du porteur de projet</i>	19
10.3. <i>Les critères de sélection</i>	19
10.4. <i>La sélection.....</i>	20
10.5. <i>Réponse à la soumission.....</i>	20
10.6. <i>Contractualisation.....</i>	20

11. ANNEXE	21
Annexe 1 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	22
Annexe 2. Formulaire de demande de financement & budget ((format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	23
Annexe 3.a. Cahier des charges (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	25
Annexe 3.b. Cahier des charges des formations à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)	33
Annexe 4. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg).....	36
Annexe 5 : fiche d'analyse de l'éligibilité.....	39
Annexe 6 : fiche d'évaluation technique et financière	40

1. Section 1. Introduction

FONDS MALGACHE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Association de droit malagasy

Enceinte Materauto, Ankorondrano Antananarivo, Madagascar

N/Réf : FMFP/368/DG/DFI29062021

Objet : **Appel ouvert pour les promoteurs de projet type équité**

Date de lancement : 30 juin 2021

Date limite de présentation des projets : 1^{er} août 2021

Publication des résultats de l'appel : octobre 2021

Parmi les missions principales du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP) figure la contribution à la promotion de la formation des acteurs du secteur informel de production surtout à l'issue de la pandémie de COVID-19 qui, selon un rapport conjoint du PNUD et de l'OIT de février 2021, a mis en évidence les vulnérabilités des travailleurs de l'économie informelle en Afrique subsaharienne. En effet, dans la région, l'emploi informel représente 86 % de l'emploi total des hommes et 92 % de celui des femmes, et concerne près de 90 % des jeunes dont la majorité se retrouve en milieu rural.¹

Par ailleurs, en riposte au COVID -19, le Programme Multi Sectoriel d'Urgence (PMDU) élaboré par le Gouvernement a prévu entre autres de lancer avec le Secteur Privé, le FMFP et les Partenaires Techniques et Financiers un programme en vue de soutenir les employés affectés par la crise et aux 20.000 auto entrepreneurs, Très petites Entreprises et les Petites et Moyennes Entreprises.

Ainsi, dans le cadre de ses appels à projets, le FMFP poursuit ses actions de financement classique des projets de formation professionnelle de type équité mais également en réponse aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire liée à la covid-19. Avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Union Européenne (UE)², le FMFP lance le cinquième appel à projets pour le secteur équité. Le but des projets « équité » est de renforcer la capacité de résilience des acteurs du secteur informel face à la crise car ce secteur a été victime d'une inactivité généralisée avec comme conséquence directe une baisse importante de revenus subie par les travailleurs. Il s'agit également d'inciter les acteurs de l'économie informelle à accroître progressivement leurs compétences afin d'accroître leurs productivités, un rehaussement de la qualité des produits, de pouvoir intégrer des marchés pérennes, bénéficier de leviers financiers et permettre à une grande majorité de sortir de la situation d'extrême pauvreté dans laquelle ils se trouvent. Ainsi, le secteur sera appuyé pour s'orienter vers un développement durable et inclusif.

Une enveloppe de 2 141 340 000 MGA abondée exclusivement par l'AFD et l'UE, servira à financer les projets sélectionnés.

A titre de rappel, l'appel de type « équité » cible les acteurs de l'économie informelle, c'est-à-dire les travailleurs à leur propre compte, les micro- et petits entrepreneurs et leurs employés, les maîtres d'apprentissage de l'apprentissage non structuré ainsi que les apprentis dont ils ont la charge.

¹ Rapport PNUD/OIT – New York 10 février 2021

² Pour l'équité dans les secteurs TIC, THA et THR

Tout promoteur intéressé devra répondre aux priorités édictées dans l'appel à projets et aux critères exigés dans la section 7. Il devra soumettre un dossier constitué par les différents documents détaillés dans la section 2 et qui se trouvent en annexe.

Les projets doivent être adressés : à Madame le Directeur Général pi du FMFP, au plus tard le 1^{er} août 2021.

Les dossiers de soumission peuvent être adressés par voie électronique (sous format pdf) (e-mail) à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « **soumission définitive** » et/ou par envoi ou dépôt physique accompagnés de la version électronique (CD ou clé USB) à l'adresse suivante durant les jours et heures de bureau : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano, Antananarivo 101. Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement.

Pour tout besoin d'accompagnement ou d'information, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg, Tél. +261 22 538 86/ +261 34 41 593 36/ +261 34 41 592 77/ +261 34 41 590 28.

2. Section 2. Présentation du Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Le FMFP est une association reconnue d'utilité publique et habilitée à collecter la cotisation pour la formation professionnelle des salariés des entreprises en application de la loi N°2017-025 du 30 janvier 2018 portant Création d'une contribution financière des entreprises au développement de la Formation Professionnelle Continue et d'un fonds de gestion de cette contribution, le décret N°2018-1509 du 13 novembre 2018 portant application de la loi 2017-025, et l'arrêté interministériel N° 911/2019 du 15 janvier 2019 fixant la date de début de la collecte de la contribution des entreprises au développement de la FPC à Madagascar.

Le FMFP assure une mission générale de développement de la formation professionnelle visant à :

- Aider les entreprises malgaches à faire face aux mutations économiques, technologiques, organisationnelles grâce au renforcement des compétences et qualifications de leurs salariés ;
- Favoriser l'insertion professionnelle durable des personnes en recherche d'emploi en les formant pour occuper les emplois à pourvoir dans les entreprises ;
- Accroître les compétences professionnelles des micros, petits entrepreneurs et des employés en situation d'emploi précaire.

Les types de formation financés par le FMFP sont :

- FPC – Formation professionnelle continue ;
- FPE – Formation Pré-Emploi ;
- Equité – Formation de type équité.

Dans ce cadre le FMFP intervient soit :

- Sur des projets individuels d'entreprises ;
- Sur des projets interentreprises faisant suite à des appels à projets sectoriels ou intersectoriels
- Sur des projets mettant en œuvre une formation de type équité ;
- De sa propre initiative sur la base de besoins communs à toutes les entreprises, identifiés dans le cadre de projets d'intérêt national prioritaire (INP). Dans ce dernier cas, le FMFP lance des appels à propositions à l'endroit des prestataires susceptibles de répondre à sa commande.

Le présent appel à propositions concerne les projets de type équité portés par des organisations professionnelles d'artisans ou agricoles, associations territoriales et autres organismes engagés dans le renforcement des capacités des micro-, petites et très petites entreprises et des maîtres d'apprentissage œuvrant pour la professionnalisation des jeunes en situation d'emploi précaire ou d'apprentissage non structuré. Il est lancé par le Comité Sectoriel Paritaire de l'équité qui conduit la stratégie de développement de la formation du secteur, définit les priorités et en assure la mise en œuvre à travers des appels à projets.

3. Section 3. Pièces constitutives du dossier de projet

<u>Pièces administratives et financières relatives au projet</u>		Pièces d'évaluation (obligatoire)- Oui/Non
1	Lettre de demande officielle de financement datée et signée (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
2	Formulaire de demande de financement (canevas disponible sur fichier Excel)	Oui
3	Budget prévisionnel du projet (canevas disponible sur fichier Excel) - même fichier que le formulaire de demande	Oui
4	Cahier des charges du programme de formation (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
5	Déclaration d'intégrité signée par le promoteur (canevas disponible sur fichier Word)	Oui
6	Plaquette de présentation du promoteur avec une description des interventions similaires et expériences probantes dans le domaine et la zone d'intervention proposée	Oui
7	Liste nominative des bénéficiaires ciblés comportant le sexe, l'âge et l'adresse	Oui
8	Présentation du prestataire avec les CV des formateurs	Oui
9	Attestations de partenariat et/ou lettres d'intention des cofinancements du projet (si existant)	Non, facultatif
10	Copie des documents officiels d'existence (Récépissé, Agrément et/ou NIF&STAT) originaux du porteur	Oui
11	Copie du Statut avec les adresses et coordonnées	Oui
12	Relevé d'identité bancaire (RIB) du porteur	Oui
13	Autres documents de développement du territoire en lien avec la formation ciblée (Stratégie/politique sectorielle, PRD, PCD...)	Non, facultatif
14	Copie CIN du représentant du porteur de projet	Oui

4. Section 4. Contexte de l'appel à projets

Le Secteur Equité (non cotisant) consacré à l'économie informelle fait partie des 07 secteurs financés par le FMFP à travers les différents appuis octroyés par les partenaires techniques et financiers.

En termes de statistiques, le secteur informel concentre 93 % des activités économiques selon l'INSTAT, en hausse constante, puisqu'en 2013, les autorités avançaient que 80 % de la population malagasy appartenait à l'économie informelle, soit une augmentation de 20 points entre 2008 et 2013. Près de 300 000 jeunes atterrissent chaque année sur le marché du travail, mais au moins 75 % d'entre eux

effectuent une activité informelle. Selon les derniers chiffres, le secteur informel contribuerait à hauteur de 24 % du PIB, soit presque 1/3 des richesses nationales.

Ainsi, en étant le premier pourvoyeur d'emplois à Madagascar, le secteur informel a subi les conséquences économiques de la pandémie de Covid-19: baisse des revenus, perte d'emploi, incertitude, etc. Les résultats de l'enquête menée par l'Institut national de statistique INSTAT (juin 2020), que les quatre secteurs suivants sont durement touchés par la crise : la restauration et l'hébergement (61%), le transport (38%), la transformation et la fabrication (13,8%) et le commerce (12,8%). Comme la majorité des entrepreneurs individuels et les très petites PME / PMI exercent dans ces secteurs, ils sont vulnérables à la crise et certains n'ont pas pu éviter la fermeture de leur entreprise. Les mois de confinement durant la première vague ont mis leurs activités économiques à mal. Le reconfinement lors de la 2nde vague, même de plus courte durée, a accentué les impacts dévastateurs sur ces acteurs du secteur informel : baisse d'heures travaillées engendrant une baisse des revenus, situation qui a fragilisé davantage les travailleurs dans ce secteur qui se trouvaient déjà dans des conditions de travail précaires.

Cette précarité des conditions de travail dans le secteur informel a toujours été au centre des préoccupations du FMFP et a suscité des réflexions sur les mesures à prendre concernant l'accompagnement des acteurs surtout dans le contexte post COVID 19. En effet, le secteur informel a été victime d'une inactivité généralisée avec comme conséquence directe, une baisse importante des revenus de ses travailleurs qui ne bénéficient pas non plus de protection sociale.

A cet effet, le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), à travers l'Institut National de la Statistique (INSTAT), et l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'issue d'une Enquête à Haute Fréquence par Téléphone auprès des Ménages (EHFTM) en août et en novembre 2020 sur l'« Emploi et la Covid-19 à Madagascar » a permis de dresser un état des lieux de la situation de l'Emploi à Madagascar en temps de Covid-19, dont les points relatifs au Secteur Informel suivants :

- Globalement, 48,4 % des unités de production familiales ont vu leurs chiffres d'affaires diminuer en novembre contre en 63,4% en août. Cette diminution des chiffres d'affaires est liée essentiellement à une perte de clientèle durant la pandémie.
- Le secteur informel a également subi les impacts négatifs de cette crise à travers la baisse d'heures travaillées engendrant une baisse des revenus. Cette situation a fragilisé davantage les travailleurs dans ce secteur qui se trouvent dans des conditions de travail précaires.

Le gouvernement de Madagascar (GoM) a adopté en juillet 2020 un plan national d'urgence multisectoriel (PMDU) qui vise à (i) contrôler la propagation du Covid-19 et contenir la pandémie ; (ii) aider les personnes vulnérables et répondre efficacement aux besoins vitaux de la population ; et (iii) protéger l'économie, préserver le capital humain et faciliter la reprise. Le PMDU, dans sa troisième composante liée à la résilience économique et au soutien du secteur privé, reconnaît que la reprise économique est une entreprise énorme à la fois pour les secteurs formels et informels. En partenariat avec le Secteur Privé, le FMFP et les PTF un programme est mis en œuvre en vue de soutenir les employés affectés par la crise (cible de 20.000 auto entrepreneurs, Très Petites et Petites et Moyennes Entreprises) notamment dans le renforcement de leurs capacités de résilience face à la crise à travers des rehaussements de compétences et des appuis techniques ciblés.

Le secteur Artisanat figure également parmi les secteurs sinistrés car il est lié directement aux métiers frappés de plein fouet par le COVID 19. Selon le Ministère en charge de l'artisanat, le secteur emploie des millions de personnes à Madagascar dont la grande majorité œuvre dans l'informel. Il est pourtant un facteur-clé d'un développement de la qualité de la vie, autrement dit d'un développement qui conjugue les aspects économiques, sociaux, politiques, écologiques et communicationnels de la vie des gens qu'il concerne.

Les priorisations pour ce cinquième Appel à Projets ont été fixées à partir du PMDU, des plans de Mitigations sectorielles, des études disponibles et d'une large consultation des différents partenaires institutionnels privés et publics (national et international) œuvrant directement dans le secteur informel en l'occurrence le Ministère du Tourisme, la Direction générale de l'Artisanat (MICA), le CENAM et les représentants des artisans, et l'ONUDI.

Cet appel à projets focalise son attention sur le renforcement des capacités techniques et managériales des micro entrepreneurs et de leurs employés, les acteurs économiques locaux relevant de l'informel afin d'initier des projets de formation mobilisant les ressources et intrants locaux et territoriaux en vue de répondre aux besoins sur les filières et métiers porteurs au niveau local. Les projets dits « intégrés », c'est à dire justifiant de partenariats techniques ou/et financiers et de débouchés sont fortement encouragés.

Ensuite, il porte une attention particulière aux acteurs du secteur tourisme impactés par la crise sanitaire et qui sont en demande de reconversion professionnelle ; et des travailleurs déflatés des entreprises formelles et informelles.

Une importance particulière sera également accordée à la structuration de l'apprentissage. En effet, le FMFP a financé antérieurement un projet de formation des formateurs des maîtres d'apprentissage qui a permis l'élaboration de référentiels, la construction du curriculum de formation y relatif, dans le but de structurer le système d'apprentissage au niveau national. Il s'agit dans cet appel à projet de diffuser et d'appliquer ces référentiels et curriculum dans toute formation de maîtres d'apprentissage à l'échelle locale et parallèlement le suivi et l'encadrement des jeunes sur la base des référentiels déjà disponibles. Tout porteur de projet relatif à l'apprentissage est fortement recommandé de se référer à ces documents disponibles à partir du lien [Référentiels Maître d'apprentissage](#). Certaines régions sont priorisées afin de mettre en synergie les actions du FMFP avec celles d'autres acteurs majeurs de développement (Ministères sectoriels, zones d'émergence, PTF) pour une meilleure consolidation et rentabilité des actions entreprises.

Le FMFP, avec l'appui de l'AFD et de l'Union européenne, lance le cinquième appel à projets sur les projets de type équité afin de financer des formations visant les objectifs sectoriels de qualification décrits plus bas :

- la qualification des micro-entrepreneurs informels afin qu'ils puissent effectivement participer à la dynamique économique locale, pousser à une meilleure gestion de leur entreprise et améliorer leur résilience face aux crises ;
- la qualification des travailleurs des très petites entreprises informelles afin qu'ils puissent s'adapter aux exigences de leurs employeurs et du marché;
- l'élévation du niveau de qualification et de compétences des maîtres d'apprentissage et des apprentis sur la base des référentiels disponibles.

5. Section 5. Objet de l'appel à projets (domaines d'intérêt stratégique)

5.1. Les axes stratégiques de l'appel à projets

- Promouvoir le partenariat formel-informel ;
- Promouvoir le maintien et la création d'emplois à travers la reconversion et la consolidation des emplois dans les filières et métiers porteurs localement ;
- Renforcer la résilience des petits et micro-entrepreneurs face à la crise et assurer leur contribution dans la reprise économique ;
- Renforcer et structurer le système d'apprentissage traditionnel

5.2. Objectifs de l'appel à projets

i. Au niveau du secteur équité

Les objectifs au niveau sectoriel de l'appel à projets sont de :

- Renforcer les partenariats entre le formel-informel (prestations diverses, sous-traitance, fourniture de matières premières et d'intrants, RSE, etc...) ;
- Accompagner les jeunes et les femmes en perte d'emploi à travers un processus de réinsertion professionnelle dans des métiers/activités porteurs ;
- Renforcer les petits et micro-entrepreneurs par des formations adaptées aux contextes territoriaux (marché local) ;

- Favoriser la création d'associations professionnelles par secteur d'activité et métier afin de permettre aux travailleurs individuels en forte situation de précarité d'avoir accès à des parcours de formation et de professionnalisation répondant à leurs besoins de qualification ;
- Faciliter l'accès aux marchés pérennes et aux crédits par les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) pour permettre aux travailleurs et aux entreprises d'atteindre un niveau de productivité garantissant la pérennisation des activités et des revenus ;
- Appuyer les initiatives d'alphabétisation fonctionnelle en lien avec le métier exercé par les bénéficiaires ;
- Soutenir les actions de structuration de la formation par apprentissage des métiers artisanaux sur la base des référentiels disponibles ;
- Promouvoir les formations complémentaires des jeunes en fin d'apprentissage en vue de leur insertion (notamment en éducation financière et/ou compréhension du monde économique, entrepreneuriat etc.)

ii. Du point de vue spécifique

- Au profit des exploitants individuels, travailleurs indépendants, petites unités de production, micro/très petits, petits entrepreneurs et leurs employés :
 - Développer les compétences techniques et qualifications des micro-entrepreneurs afin qu'ils puissent sortir progressivement d'une situation économique de survie touchant la majorité d'entre eux, participer effectivement à la dynamique économique locale à travers une production de qualité répondant aux exigences du marché local, et améliorer leur résilience face aux crises ;
 - Renforcer les capacités de gestion et d'innovation des micro-et petits entrepreneurs et renforcer les qualifications professionnelles de leurs employés afin d'assurer le développement et la pérennisation de l'entreprise, d'en accroître la qualité de production et de service et de faire évoluer progressivement la situation des employés vers le statut de salarié ;
 - Promouvoir la création ou le transfert de technologie de production accessible aux petits producteurs et micro entrepreneurs, surtout au niveau rural ;
 - Faire entrer les entreprises familiales ainsi que les coopératives informelles dans une dynamique progressive de structuration et de professionnalisation de leurs activités.
- Au profit des travailleurs déflatés et en reconversion professionnelle
 - Qualifier les personnes mises en chômage technique suite à la crise sanitaire et les jeunes en reconversion professionnelle dans le secteur informel sur des compétences requises par le marché du travail ;
 - Renforcer les compétences techniques et professionnelles des opérateurs en reconversion sur des métiers porteurs au niveau local ou national ;
- Au profit des acteurs du système d'apprentissage traditionnel
 - Contribuer au développement des compétences des jeunes en apprentissage non structuré afin d'assurer leur insertion professionnelle réussie ;
 - Permettre aux employeurs/maîtres d'apprentissage de renforcer leurs compétences de formateurs et ainsi de devenir de véritables acteurs de la professionnalisation de leurs apprentis.

5.3. Résultats attendus

A l'issue de la mise en œuvre des projets, environ 7000 personnes seront formées comprenant :

- Au moins 5000 exploitants individuels, micro/très petits et petits entrepreneurs du secteur informel qui seront renforcés dans le développement de leurs activités ;
- Environ 1000 employés des micros et petites entreprises (MPE) du secteur informel qui vont bénéficier à la fois de formations transversales et techniques ;

- Environ 100 maîtres d'apprentissage seront formés et prêts à encadrer des jeunes apprentis ;
- Au moins 200 apprentis seront accueillis par des maîtres d'apprentissage et suivront un processus d'apprentissage structuré ;
- Au moins 50% sont des femmes ;
- Au moins 20% des femmes formées accèdent à des fonctions d'encadrement à l'issue des formations dans les secteurs THR, THA et TIC ;
- Au moins 50% ont moins de 35 ans.

Au niveau du secteur,

- Des métiers porteurs au niveau local et des territoires ciblés sont promus, essentiellement dans les zones rurales et périurbaines ;
- Les filières et métiers ciblés donnent accès à des marchés locaux, régionaux ou nationaux ;
- Des technologies accessibles sont créées et transférées à travers ces projets et apportant une valeur ajoutée à la production ;
- Des compétences spécifiques liées à la qualité, aux normes et les règles de sécurité ou d'hygiène sont développées
- Des partenariats entre les structures formelles et informelles sont renforcés à travers la montée en compétences des acteurs ;

6. Section 6. Les orientations prioritaires

6.1. Les secteurs, filières et métiers ciblés dans l'appel à projets

Les cibles de l'équité agissent dans le cadre des secteurs de production économique, en sont donc systématiquement exclu le secteur social, sportif, culturel, éducatif et les activités caritatives, autant que les consultants indépendants.

Pour cet appel, les secteurs, les filières, métiers ci-après seront priorisés :

6.1.1. Les secteurs, filières et métiers ci-après seront priorisés dans leur intégralité

- THR
 - Gargotière, restauration rapide ou petites unités de fabrication et de commercialisation de produits alimentaires de proximité
 - De manière transverse l'hygiène alimentaire et la sécurité au travail
- TIC
 - Tous métiers sur les travaux de réparation des matériels informatiques et électroniques
 - Tous métiers sur la téléphonie mobile
 - Métiers relatifs à l'accès aux technologies numériques et internet (services informatiques d'entretien, microédition, gestion de cyber café).
- Développement rural :
 - La transformation agroalimentaire (fruits séchés, pâte de fruits, et les produits vivriers)
 - La Transformation laitière (fromager, beurrier, etc.)
 - Le traitement de produits halieutiques et du froid
 - Le petit élevage : porc charcutier, élevage de caprins et ovins
 - Les métiers sur l'huile essentielle et la Solution de bien-être,
- Secteur de service en milieu urbain

- Le transport intermédiaire et opérant dans l'informel : cyclo-pousse, pousse-pousse, bajaj, bus, taxi-be, taxi-ville,
- Secteur artisanal
 - L'Artisanat utilitaire dont la plomberie, la maçonnerie, les métiers de la pierre, l'ouvrage métallique, la menuiserie et la sculpture de bois, les métiers de la céramique, carreleur, artisans carrier, cantonnier, maçon, installateur sanitaire, ouvrier électricien de bâtiment, soudeur tuyauteur, plombier, peintre, réparateur électroménager, la sériciculture ;
 - L'Artisanat de service axé sur la production et la réparation d'équipements et des outillages agricoles
 - L'artisanat alimentaire limité aux métiers de proximité dont la charcuterie, la boucherie, la poissonnerie.
- 6.1.2. Les secteurs, filières et métiers ci-après devront faire l'objet d'une justification et d'une contextualisation au niveau local ou national
- Développement rural
 - L'Agriculture biologique
 - Les filières de relance, de diversification et de renouvellement d'espèces ou de génération dans la culture de fruits et légumes en déperissement dans certaines régions
- Énergie renouvelable & environnement
 - Le Recyclage & l'assainissement (déchets)
 - L'Énergie renouvelable (charbon vert, solaire, éolienne, biogaz)
 - Les Métiers verts
- Transport urbain et rural
 - Transport routier et maritime : taxi-brousse, skipper marin
 - Petit transport de marchandise (charrette, barque, etc.)
- THA
 - L'Artisanat de l'habillement et des accessoires dont la coupe et couture, la broderie
 - L'Artisanat tourné vers l'approvisionnement des unités industrielles textiles : broderie, transformation de la fibre végétale
 - L'Équipement sanitaire
- Le Tourisme : accueil villageois, skipper marin, Beach boy
- La Santé, l'hygiène et le bien-être : fabrication de produits d'hygiène, plante médicinale, parfumerie
- 6.1.3. Les secteurs, filières et métiers qui vont suivre devront faire l'objet d'un prolongement de la chaîne des valeurs
- THR
 - Métiers de services et de loisir, comprenant le guidage local
- Développement rural :
 - Les métiers de la Pêche
 - Petit élevage dont la pisciculture, l'apiculture, l'aviculture, et les élevages de proximité
 - Culture de rente dont les épices, le coton et les produits d'exportation
 - Culture vivrière dont la riziculture, la culture du maïs et la culture maraichère

De manière transversale, la promotion des filières/métiers porteurs au niveau local (validé par des plans stratégiques de développement du territoire au niveau communal et régional) ;

Seront éligibles dans le cadre de ces filières et métiers sus cités des activités centrées sur la production de biens et services, produits généralement de manière artisanale, commercialisés sur des marchés locaux et vendus aux particuliers ou aux entreprises de transformation.

Les projets de formation doivent proposer le renforcement et/ou le prolongement d'une chaîne de valeur dans une des filières touchées, ou professionnaliser les acteurs sur un des maillons de production qui concourent dans l'ensemble à dynamiser la filière au niveau du secteur.

Sont également encouragées les pratiques suivantes :

- La possibilité pour les bénéficiaires du projet de collaborer avec le secteur formel (ex : être fournisseur d'une entreprise de transformation) dans le cadre de politique de RSE ou des partenariats formel-informel ;
- Les partenariats entre les entreprises informelles et formelles portant sur la commercialisation des produits des acteurs du secteur informel, le transfert de technologie ou d'une culture de qualité requise par le métier desdits acteurs ;
- Favoriser les formations sur des métiers mobilisant les intrants locaux et utilisant une technologie accessible (avec possible implication d'un centre de recherche local ou national)³.

6.2. En termes de qualifications et de compétences ciblées

Les compétences techniques relatives au cœur de métier doivent représenter au moins 60% des besoins exprimés. Le reste des compétences ciblées peuvent concerner les compétences transversales comme décrites ci-après,

- Les compétences techniques visant le cœur de métier (60% au moins) et qui sont liées à l'exercice du métier, le développement du métier, et à l'acquisition d'une nouvelle technologie dont :
 - Les compétences techniques relatives à la production, la transformation des matières premières ou à la professionnalisation des métiers ;
 - Les compétences managériales et entrepreneuriales relatives à la gestion ;
 - Les compétences techniques relatives à la commercialisation, le marketing ;
 - Le ciblage des formations mobilisant des petites technologies de transformation des matières premières locales (dépendent des régions et des filières) ;
 - Les compétences spécifiques liées à la qualité, aux normes et les règles de sécurité ou d'hygiène.
- Les compétences transversales (40% au plus) et qui concernent
 - Les qualifications sur la mutation numérique et la technologie informatique dans le secteur tertiaire ;
 - La connaissance de la législation et de la fiscalité appliquée aux très petites /petites et moyennes entreprises ;
 - La connaissance des textes réglementaires et du droit du travail.
 - Le développement associatif ou de l'organisation ;
 - Le respect et la préservation de l'environnement à tous les niveaux ;
 - La communication et le développement personnel adapté aux postes du secteur ;
 - Le protocole sanitaire face aux pandémies.
- Seuls 10% des projets consacrés entièrement aux compétences transversales (100%) au plus, pourront être financés

6.3. En termes de bénéficiaires

L'appel va cibler particulièrement,

³ Par exemple, l'utilisation des techniques de fabrication de briques réfractaires dans des régions où le principal intrant est l'argile et le possible partenariat avec le centre national des recherches sur l'environnement pour développer et former sur la technologie qui ne nécessite pas l'utilisation d'équipement complexe mais essentiellement du matériel rudimentaire (four artisanal) et une main d'oeuvre qualifiée

- Des micro entrepreneurs, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs informels issus des communautés de la localité ciblée et résidant en zone rurale ;
- Des micro entrepreneurs, travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs informels résidant en zone urbaine et impliqués dans l'un des secteurs/filières/métiers cités ci-dessus ;
- Les travailleurs des entreprises familiales informelles ;
- Les membres de coopératives informelles de producteurs sans statut juridique ;
- Les employeurs indépendants informels. Beaucoup de ces employeurs sont dans le même temps des maîtres d'apprentissage qui recrutent et forment des jeunes en vue de les faire participer aux activités de production) et/ou de service de leur entreprise ;
- Les artisans en reconversion ou en exercice ;
- Les jeunes en situation précaire d'emploi ou en apprentissage informel ;
- Les personnes mises en chômage technique suite à la crise sanitaire et les jeunes en reconversion professionnelle dans le secteur informel sur des compétences requises par le marché du travail dont le THR.

Ne sont pas concernés les chefs d'entreprises formels groupés en association, les travailleurs indépendants⁴ qui ont un statut formel, ou qui volontairement se soustraient à leurs obligations fiscales et sociales comme les consultants, les fournisseurs et intermédiaires des entreprises formelles de manière ponctuelle.

L'appel privilégiera spécifiquement les projets avec une dominante de jeunes de moins de 35 ans (au moins 50%) et plus de 50% de femmes. Dans le cas contraire, le porteur devra prouver que le métier ciblé ne peut contenir les exigences de genre demandé.

Les bénéficiaires proposés par les promoteurs doivent être identifiés au préalable via une liste nominative précisant les lieux de résidence et annexée à la demande.

6.4. Sur les régions touchées par l'appel

Les régions ci-après sont concernées par cet appel à projet : Itasy, Bongolava, Analamanga, Boeny, Sud Ouest, Vatovavy Fitovinany, Anosy, DIANA, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Menabe, Vakinankaratra, Ihorombe, Haute Matsiatra.

6.5. En termes de dispositifs de formation

Pour le choix des prestataires de formation,

- Des projets qui impliquent un partenariat avec des établissements ou prestataires de formation au niveau local capables de répondre à la demande de formation ;
- Pour ce faire, le prestataire doit disposer des référentiels ou documents pédagogique normés sur les métiers ou compétences visés et/ou utiliser les référentiels officiels disponibles, d'un personnel enseignant expérimenté, des infrastructures de formation en salle et d'application, ou de prouver sa capacité à développer des offres répondant aux exigences des cibles ;

Cet appel à projets privilégiera les profils de formateurs, prestataires et dispositifs répondant aux caractéristiques suivantes :

- Formateurs ayant au moins 05 ans de métier et sortant de grandes écoles et instituts nationaux ou internationaux ;
- En termes de compétences de formation, le formateur devrait avoir au moins 02 ans d'expérience en tant que formateur dans le domaine ou être certifié en tant que formateur ;

⁴ Sont exclus d'office du statut de micro entrepreneur au sens de l'équité, les travailleurs en freelance (consultant de services intellectuel par exemple) ou indépendant qui sous traitent des services pour des entreprises formelles (ex : enseignant vacataire d'un établissement supérieur, professionnels de l'immobilier, marchands, agents, lotisseurs, etc.), les personnes louant des matériels et des biens de consommation durables (location de voiture, salle, équipements, etc.),

- Le programme et la méthodologie de formation doivent répondre aux objectifs et aux profils des cibles ;
- Les dispositifs d'évaluation des acquis de la formation doivent être clairement expliqués ; et la description des dispositifs de reconnaissance/validation/certification des qualifications acquises est un atout dans l'appréciation du dossier.

Concernant les formats et la méthodologie de formation,

- Exigeant une dominante pratique (au moins 50%) avec des mises en situation réelle de travail dans des plateaux techniques des centres de formation résidentielle ou des ateliers de production ;
- Ou des systèmes en apprentissage (ou alterné) impliquant le suivi/formation des établissements de formation (50% au moins en entreprise - et le reste en centre résidentiel) ;
- Avec un engagement de suivi et accompagnement post formation en milieu de travail permettant de mieux appliquer ses acquis en situation professionnelle réelle ;
- Les formats à distance (e-learning) sont envisageables quand le sujet et les modalités de la formation s'y prêtent, tout en s'assurant que les exercices pratiques sont remplacés par des simulations qui permettent de garantir le transfert de compétence ;
- L'appel privilégie les parcours de formation ayant fait l'objet d'une ingénierie poussée et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validés par les professionnels.

6.6. Sur les sensibilités liées au secteur à considérer

Ces critères seront déterminant dans la sélection des projets,

- Le projet utilise une technologie accessible et/ou novatrice, adaptée;
- Il propose des dispositifs d'accompagnement (preuve de réinsertion, durabilité, etc.) ;
- Il contribue à l'amélioration des conditions de travail dans les MPME ainsi que des conditions de vie des actifs en secteur informel ;
- Il est axé sur les besoins du marché national/local ;
- Il propose clairement un schéma dit « intégré »⁵ dans la réalisation du projet et une durabilité des actions

7. Section 7. Type de structures éligibles

Les différents promoteurs possibles de ce type de projet sont :

- Les Organisations, groupement, plateformes professionnelles légalement constituées (Exemple : Coopérative, GIE, Chambre consulaire ...) à but non lucratif disposant d'une expérience professionnelle dans le domaine de formation du projet et ayant comme mission la professionnalisation des bénéficiaires en situation d'apprentissage dans des dispositifs de production informelle ou ayant pour mission le renforcement des capacités des micros, petites et très petites entreprises
- Associations territoriales, structures et organismes à but non lucratif, en appui au renforcement des capacités des micro-opérateurs, des maîtres d'apprentissage et la professionnalisation des jeunes en situation d'apprentissage non structuré et/ou en emploi précaire.
- **Les structures qui font de la formation leur activité principale ne sont pas éligibles.**

Les responsabilités de gestion du projet et de conduite de la formation doivent être réparties de manière distincte dans la requête de financement.

⁵ Les projets dits « intégrés » sont des projets justifiant de partenariats techniques ou/et financiers et de débouchés sont fortement encouragés.

Le porteur devra en outre respecter les critères suivants :

- Etre ancré dans le territoire d'intervention du projet en démontrant sa présence permanente (enregistré et œuvrant dans la localité) ou justifiant des interventions probantes dans les zones ciblées ;
- Etre représentatif des cibles proposées en prouvant sa capacité à les fédérer (association ou groupement professionnel), s'exprimer en leur nom à partir des différentes actions (consultation, étude) ou justifier d'une expérience similaire dans une autre localité avec des bénéficiaires semblables ;
- Identifier au préalable les bénéficiaires pour/avec lesquels les besoins de formation ont été identifiés et en produire la liste .

8. Section 8. Description de la réponse attendue

8.1 La description globale

- Les porteurs de projet qui ont déjà bénéficié d'un financement équité du FMFP ne sont pas éligibles.
- Le projet devra être porté par une structure telle que décrite dans la section 6 ;
- Le projet devra être conduit sur une période maximum d'une année, à compter de la date de contractualisation entre le FMFP et le porteur de projet, si ce délai est dépassé, il y a lieu de mettre en place un avenant de prolongation ;
- Le projet cible les actifs (en activité ou en reconversion) de l'économie informelle, des jeunes en situation d'apprentissage dans les entreprises du secteur informel, mais aussi spécifiquement suivant le contexte de crise, des personnes en perte d'emploi des entreprises formelles ou informelles, les micro-opérateur ou auto-entrepreneur en THR, Artisans en reconversion ou en exercice ;
- Le projet devra répondre aux domaines d'intérêt stratégique décrits plus haut dans les sections 5 et 7 ;
- Le porteur de projet doit remplir les fiches de projet proposées par le FMFP en Annexe dont les modalités de remplissage sont décrites plus bas ;
- Le porteur doit fournir tout document complémentaire jugé nécessaire pour appuyer le projet.

8.1. Caractéristiques du projet et du porteur de projet

- La référence à l'appel à projets ;
- L'intitulé du projet ;
- Le ou les secteur(s) d'activité concerné ;
- Le territoire concerné ;
- La durée du projet ;
- L'identité et les coordonnées du porteur de projet et de la personne en charge du projet ;
- L'identification des entreprises ou organisations partenaires du projet ;
- L'identification des prestataires de formation (interne ou externe).

8.2. Contexte socioéconomique

Le porteur de projet décrira le contexte de mise en œuvre de son projet de formation en référence aux besoins de ses cibles mais aussi du cadre global du secteur, filière, métier ou marché concerné par le projet.

Le porteur devra considérer dans la présentation du contexte :

- Les grandes évolutions/mutations en cours dans le secteur et/ou dans les activités concernées ;
- Les grands besoins de qualification au niveau du secteur
- La justification des besoins en qualification des personnes ciblées par le projet compte tenu des enjeux sectoriels.

8.3. Objectifs et contenu de la formation

- Identification des besoins communs des cibles concernées en réponse aux besoins d'emploi et/ou qualification du secteur informel de production ;
- Intitulé et courte description de l'action de formation proposée (stipulé dans le formulaire) ;
- Nombre et catégories de bénéficiaires concernés :
 - Les catégories de salariés concernés dans les microentreprises et les niveaux de qualifications visés ;
 - Les jeunes/adultes concernés et l'identification des types d'emploi auxquels la formation doit mener ;
 - Les femmes concernées ;

Afin d'aider le promoteur à remplir cette partie, prière de se référer au cadrage sur les besoins nationaux décrit plus bas avec des pistes et propositions de contenus.

8.4. Types et Modalités de la formation

Les modalités de mise en œuvre du projet de formation seront incluses dans le cahier des charges et présentées avec les éléments ci-après :

- Type de formation (en situation de travail, interne, externe, en alternance)
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁶, les méthodologies appliquées dans les formations ; de la formation interne ;
 - En cas de formation externe : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation, les méthodologies appliquées dans les formations ;
 - En cas de formation en alternance : les moyens matériels, programme et modalités d'organisation de la formation⁷, les méthodologies appliquées dans les formations ;
 - En cas de formation à distance : préciser les modalités de réalisation des formations, avec les moyens et équipements utilisés, le programme et modalités d'organisation de la formation⁸ et en quoi les cibles pourront y accéder ; les méthodologies appliquées dans les formations ;
- Durée de la formation (éventuellement nombre et durée des modules) et dates de la formation.
- Les ressources humaines mobilisées
 - En cas de formation en situation de travail ou interne : les ressources internes mobilisées en précisant les qualification/expérience des formateurs ;
 - En cas de formation externe : identification du prestataire avec une justification de son expérience et de son expertise (qualification/expérience des formateurs) ;
 - En cas de formation en alternance : moyens humains déployés avec les qualification/expérience des formateurs ;
 - En cas de formation à distance : description des tuteurs ou encadreurs mobilisés avec leur profil (qualification/expérience des formateurs) ;

⁶ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁷ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

⁸ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « programme de formation »

8.5. Modalités de suivi-évaluation de la formation

Cette partie est à remplir dans le cahier des charges, annexe 3 du document. Il s'agit de décrire les procédés de suivi de la mise en œuvre des formations en précisant les acteurs et moyens déployés pour ce faire, les objectifs visés et les méthodologies appliquées pour apprécier l'atteinte des indicateurs à tous les niveaux. Les modalités de suivi et d'évaluation⁹ comprendront :

- Une description du suivi des formations (durée, modalités, et moyens déployés) ;
- Une description de l'évaluation des acquis des formations (à chaud) ;
- Une évaluation des progressions en compétences dans les milieux de travail (à froid).

8.6. Indicateurs de résultats

- Au niveau des bénéficiaires en termes de compétences développées / de qualifications acquises / d'insertion dans l'emploi (le nombre de bénéficiaires de la formation devra être spécifié) - indicateurs sexo-spécifiques :
 - Les micro entrepreneurs notamment ceux issus du secteur THR ;
 - Les employés des micro entrepreneurs ;
 - Les maîtres d'apprentissage ou Chefs/propriétaire d'ateliers, petite unité de production
 - Les apprentis ou jeunes situation précaire d'emploi ;
 - Les Travailleurs déflatés
 - Les Artisans en reconversion ou en exercice
 - Le nombre de femmes ayant accédé à des fonctions d'encadrement suite à la formation
- Au niveau du secteur en termes de développement économique, de diffusion et de transfert de la formation.

8.7. Le budget du projet

Les modalités de montage de la proposition de budget sont encadrées dans la section 9 et le canevas y afférent se trouve en annexe 2.

9. Section 9. Conditions relatives au projet

9.1. Conditions financières

- Les projets sélectionnés seront financés exclusivement sur les Fonds Additionnels abondés par l'Agence Française de Développement pour tous les secteurs et l'Union Européenne pour les secteurs du THR, THA et les TIC ;
- Le calcul du montant à attribuer se fera sur la base :
 - Du nombre de personnes ciblées ;
 - De la complexité des objectifs d'apprentissage et métiers visés dans le projet ;
 - De la durée de la formation et des activités d'accompagnement si existant ;
 - De la mobilisation des infrastructures et intrants pour les aspects pratiques.
- Le montant du Financement **alloué par le FMFP** est plafonné à **30 000 000 Ar (trente millions d'Ariary)** par projet, le porteur devra apporter les justifications afférentes si le montant demandé dépasse le plafond ;
- Détail des coûts :
 - Coût de la prestation intellectuelle : coût du prestataire en cas de formation externe, détail des coûts en cas de formation interne ;
 - Coûts pédagogiques directs : les intrants nécessaires, les locaux, la location des matériels et équipements, ainsi que les coûts liés aux acquisitions de petits équipements pour l'implémentation des acquis de la formation ;

⁹ Voir annexe 3 sur le cahier des charges du projet de formation, partie « modalités de suivi et évaluation »

- Coûts liés aux bénéficiaires : transport et accommodations ne dépassant pas le 1/3 du budget total éligible au financement ;
- Le ratio coût-bénéfice ne doit pas dépasser 300 000 Ar/formé. Ou le promoteur peut proposer une évaluation par coût horaire sans s'éloigner des références sectorielles. En cas de dépassement, le promoteur doit apporter des explications sur la pertinence de ce coût.
- Dans l'évaluation des coûts et de la durée de la formation, le promoteur devra considérer les points ci-après,
 - Le niveau académique et d'expériences du formateur (senior ou middle) à classer au niveau international ou national
 - La catégorie des cibles (cadres, personnel d'encadrement, ouvrier spécialisé, etc.)
 - Les objectifs de formation
 - La durée proposée par le prestataire de formation
 - La ou les technologies mobilisées impliquant des équipements supplémentaires
 - La part de pratique et donc d'utilisation d'intrants ou de plateau technique
- Le cofinancement (apport en nature ou une contribution en numéraire) est fortement encouragé. Dans ce cas, le porteur apportera les détails de ses contributions et/ou celles d'autres partenaires dans la réalisation du projet de formation.

9.2. Conditions générales

- Seules sont éligibles à porter le projet de type équité les structures décrites dans le point 5.
- Le projet doit cibler les priorités édictées dans l'appel à projets qui est un critère d'éligibilité (tout besoin hors champs prioritaire sera rejeté)
- Le projet cible des projets de Formation Professionnelle Continue, sous forme d'apprentissage, ou de type Pré-Emploi et orienté sur les axes d'intervention de l'équité et qui sont décrits et précisés dans la section 6.
- Les sensibilités décrites dans le document d'appel à projets seront considérées dans l'évaluation des projets ;

10. Section 10. Procédure de l'appel à projets

10.1. Conditions d'envoi des propositions de projet et date limite de réception

Les propositions de projet doivent être adressées : à monsieur le Directeur Général du FMFP, au plus tard **le 01^{er} août 2021.**

Les dossiers de soumission peuvent être adressés par voie électronique (sous format pdf) (e-mail) à : ap@fmfp.mg avec mention dans l'objet « **soumission définitive** » et/ou par envoi ou dépôt physique accompagnés de la version électronique (CD ou clé USB) à l'adresse suivante durant les jours et heures de bureau : Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Derrière Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano, Antananarivo 101. Pour les promoteurs des régions n'ayant pas accès au courrier électronique, le cachet de la poste fera foi pour les dossiers envoyés physiquement au Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP), Derrière Enceinte MATERAUTO, Route des hydrocarbures Ankorondrano, Antananarivo 101.

- . Toute offre doit être datée et signée par le représentant qualifié de l'organisme.

10.2.Sélection du porteur de projet

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse ne sera pas étudié.

Etapas et calendrier de sélection (à titre indicatif)

Période/échéance	Etape
25/06/2021	Lancement de l'appel à projets restreint : le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels à projets, type ÉQUITÉ sur le site du Fonds
25/07/2021	Date limite de réception des propositions
26/07/2021	Analyse de recevabilité
02/08/2021	Instruction des réponses recevables
17/08/2021	Tenue du Comité sectoriel paritaire
02/09/2021	Notification de la décision /Conventionnement ou contractualisation
15/09/2021	Démarrage du projet
A déterminer	Fin du projet (dans un délai d'un an après contractualisation)

10.3.Les critères de sélection

Les propositions seront examinées au regard des critères suivants :

Critères
Critères d'éligibilité
Critères liés aux objectifs stratégiques du projet
Critères liés à la dynamique partenariale
Critères liés à la dimension sociale
Critères liés à la dimension socio-économique au niveau national
Qualité de la prestation de formation
Critères liés aux sensibilités du secteur équité (bonus)
Critères liés à la faisabilité budgétaire

Point Important : Le projet sera sélectionné avant tout à partir des critères relatifs à la qualité et en cohérence avec les domaines stratégiques de l'appel à projets. Les aspects financiers complètent les critères stratégiques, techniques et sociaux qui forment la qualité du projet.

Les critères d'arbitrage à appliquer en cas d'égalité de points sont :

- Les sensibilités du secteur équité avec un point spécial sur les projets démontrant une approche

intégrée¹⁰ et une durabilité des actions au-delà du financement (qui démontrent l'existence d'autres actions permettant l'atteinte des effets) / avec une contribution d'autres partenaire ;

- La réponse à un maximum d'objectifs généraux
- La proportion de projet financés qui devra obligatoirement suivre les objectifs fixés sur le territoire (43% dans la région Analamanga-57% des projets financés dans les autres région)
- Les parcours de formation ayant fait l'objet d'un processus d'ingénierie et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validé par les professionnels

10.4. La sélection

La sélection du ou des projets sera réalisée par le Comité Sectoriel Paritaire de l'équité.

10.5. Réponse à la soumission

Le FMFP,

- Se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues ;
- S'engage à garder confidentielles les offres reçues ;
- N'est engagé qu'après notification écrite adressée au porteur de projet et acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation entre le porteur et le FMFP).

Le Fonds se réserve le droit de demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

Les candidatures non retenues qui souhaiteraient formuler une demande d'éclaircissement sur les motivations du rejet de leurs dossiers, adresseront au Conseil d'Administration un courrier motivé, accompagné éventuellement d'éléments nouveaux ou complémentaires et d'une nouvelle formulation de leur réponse.

Le porteur de projet pourrait éventuellement solliciter les services d'accompagnement du FMFP dans toute la démarche de formulation du dossier de proposition de projet selon les procédures du Fonds. Néanmoins cela ne peut garantir l'allocation automatique et systématique du financement pour le projet, le porteur reste entièrement responsable du contenu et de sa validation avant son envoi.

10.6. Contractualisation

Après acceptation du projet, une convention sera signée entre le porteur de projet et le FMFP. Le paiement du financement se fera en deux tranches.

Cette convention reprendra les éléments de la proposition / du cahier des charges de la(des) formation(s) (annexe 2 de la trame) et précisera les modalités de respect des exigences qualité ainsi que celles de règlement des factures.

En cas de difficulté de compréhension du présent document, vous pouvez contacter le Département Formation-Insertion (DFI) à l'adresse électronique suivante : projetsdeformation@fmfp.mg Tél. +261 22 538 86.

¹⁰ Les projets dits « intégrés », présentent des partenariats techniques ou/et financiers et des débouchés d'emploi pour les personnes formées

11. ANNEXE

Annexe 1 : Canevas de la Lettre de demande de financement signée par le porteur (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Lettre de demande de financement

LOGO de
l'organisation (si
disponible)

Nom de l'organisation :

Adresse :

Contact :

E-mail :

OBJET : Soumission d'une requête de financement

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons l'honneur de soumettre une demande de financement pour un projet de formation intitulé « » dans le secteur « équité », pour un montant total de (Montant en lettres) XXXX (chiffres).....

La formation ciblera(spécifier les cibles et leur nombre)..... dans la région de(si nécessaire, préciser la commune ou le fonkotany).

Et se déroulera sur une durée de(chiffres).....mois (ou jours).

Nous vous remercions de l'intérêt que votre organisation porterez à cette demande,

Signée par le responsable légal de l'organisme demandeur
(Titre/Nom et prénoms et cachet si disponible)

Annexe 2. Formulaire de demande de financement & budget (format excel disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

		FORMULAIRE DE CANDIDATURE PROJET DE TYPE EQUITE				Codification EQ	
		Num Ordre		XXX			
Pour un traitement rapide de votre demande, merci de bien vouloir compléter tous les champs ci-dessous							
Partie 1 : Fiche d'identification de la demande							
Intitulé du projet :							
Durée du projet :							
1 PORTEUR DE PROJET							
Nom/Raison Sociale							
Adresse complète							
Mail							
Territoire		Identification Territoire National/Régional/Local à préciser		Téléphone		Codification (CSP7)	
Responsable		Nom et prénoms		Contact (Tel et mail)			
2 CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE DE LA DEMANDE							
Description du contexte du secteur/filière/métier/marché concerné par le projet							
Déficits en compétences des microentrepreneurs concernés							
Déficits en compétences des maîtres d'apprentissage concernés							
Déficits en qualifications des jeunes/adultes en emploi précaire concernés/défilés							
3 FORMATION							
Identification des besoins communs de compétences et de formation des microentrepreneurs du territoire concernés							
Identification des besoins communs de compétences et de formation des maîtres d'apprentissage							
Identification des besoins communs de compétences et de formation des jeunes / adultes en emploi précaire/défilés							
Lieu de formation							
Intitulé de la formation							
Courte description de la formation à financer (10lignes)							
4 BÉNÉFICIAIRES							
Formation des micro- et petits entrepreneurs				Total	H	F	
Nombre de microentrepreneurs							
Type de métiers concernés par la formation							
Niveaux de qualification visés							
Formation des maîtres d'apprentissage				Total	H	F	
Nombre de maîtres d'apprentissage							
Type de métiers concernés par la formation							
Niveaux de qualification visés							
Formation des jeunes en situation d'apprentissage/adultes/défilés				Total	H	F	
Nombre de jeunes en situation d'apprentissage							
Types de métiers auxquels doit mener la formation							
Niveaux de qualification visés							
4 CODIFICATION							
2019		0		EQ		XXX	
Partie 2 : Formulaire de demande de financement							
5 TYPE DE FORMATION							
Type de formation		En situation de travail		En centre de formation externe à l'entreprise		En centre de formation interne à l'entreprise	
Pour la formation des micro- et petits entrepreneurs/leurs employés/maîtres d'apprentissage/ jeunes en situation d'apprentissage							
Identification du (des) prestataire(s)		Nom(s)		Adresse		Mail	
Prestataire 1							
Prestataire 2							
Prestataire 3							
Prestataire 4							
Moyens matériels		Locaux à fournir dans l'annexe 3		Matériel pédagogique à fournir dans l'annexe 3			
Programme/modalités formation		à fournir dans l'annexe 3					
Modalités de suivi/évaluation		à fournir dans l'annexe 3					
Expérience/expertise		Expérience du prestataire dans le domaine de formation proposé et dans la formation de microentrepreneurs- Fournir des références d'interventions				Expertise du prestataire - Fournir des références d'interventions	
		Date	Entreprise	Téléphone	Mail	Date	Entreprise
Référence 1							
Référence 2							
Référence 3							

6 DUREE ET MODALITES	
Pour la formation des micro- et petits entrepreneurs	
Durée globale en heures/bénéficiaire	
Durée globale de la formation	
Module 1	
Module 2	
Module 3	
Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)
Pour la formation des maitres d'apprentissage	
Durée globale en heures/bénéficiaire	
Durée globale de la formation	
Module 1	
Module 2	
Module 3	
Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)
Pour la formation des jeune en situation d'apprentissage	
Durée globale en heures/bénéficiaire	
Durée globale de la formation	
Module 1	
Module 2	
Module 3	
Date de début (jj/mm/aaaa)	Date de fin (jj/mm/aaaa)
7 RESULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS DE RESULTATS	
Resultats attendus	
Pour les microentrepreneurs	En termes de renforcement des capacités professionnelles techniques et managériales
Pour les employés	En termes de renforcement des capacités professionnelles et techniques
Pour les maitres d'apprentissage	En termes de renforcement des capacités professionnelles, de pédagogie et d'encadrement
Pour les jeunes en situation d'apprentissage	En termes de compétences
Description des moyens de vérification des résultats visés	A fournir dans l'annexe 3
8 COÛT DE LA FORMATION	
Coût des prestations de formation-Externe	0
Honoraires des formateurs	0
Accommodations des formateurs : déplacement, hébergement et restauration	0
Frais pédagogiques	0
Location salle/utilisation locaux	0
Matériels et fournitures pédagogiques	0
Accommodations des participants	0
Transport, hébergement et restauration	0
Coût total	0
Part du coût global à financer par le promoteur	0
Part du coût global demandé au FMFP	0
Part du coût global à financer par les partenaires	0
Coût des prestations de formation - Interne	0
Honoraires si salarié non formateur	0
Equivalent du Salaire journalier des formateurs (si formateur en poste)	0
Accommodations des formateurs : frais de déplacement, perdiems	0
Frais pédagogiques	0
Location salle/utilisation locaux	0
Matériels et fournitures pédagogiques	0
Accommodations des participants	0
Transport, hébergement et restauration	0
Coût total	0
Part du coût global à financer par le promoteur	0
Part du coût global demandé au FMFP	0
Part du coût global à financer par les partenaires	0

Annexe 3.a. Cahier des charges (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Cahier des charges du projet de formation

Fonds Malgache de Formation Professionnelle (FMFP)

Table des matières

1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET	2
2. CONTEXTE ET ENJEUX	2
3. CIBLE	2
4. OBJECTIFS.....	3
4.1. Objectifs stratégiques	3
4.2. Objectifs opérationnels de la formation	3
5. PRESENTATION DE LA FORMATION	3
6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION	3
7. LE PROGRAMME DE FORMATION.....	4
7.1. Les objectifs de formation	4
7.2. Le contenu de la formation et les supports et moyens pédagogiques utilisés.....	4
8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION	5
8.1. Le suivi.....	5
8.2. L'évaluation.....	5
9. PLANNING OU CALENDRIER DE REALISATION	6
10. BUDGET DETAILLE.....	6

CAHIER DES CHARGES DU PROJET DE FORMATION

1. PRESENTATION GLOBALE DU PROJET

TITRE DU PROJET :		
INTITULE DES MODULES DE FORMATION :		
REGION/VILLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION :		
IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET :		
PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE :		
NOMBRE DE PERSONNES A FORMER :		
MONTANT GLOBAL DU PROJET :		
MONTANT DEMANDE AU FMFP :		
PART APPORTEE PAR PORTEUR :		
DUREE DE LA FORMATION		

2. CONTEXTE ET ENJEUX

Décrire brièvement le contexte et les enjeux du projet. En quoi prend-il en compte :

- Les besoins de qualification aux niveaux des cibles ?
- Les mutations auxquelles ces derniers doivent faire face ?

Décrire l'origine du projet : à quel besoin clairement identifié répond-il. Est-ce ce que cela correspond aux catégories suivantes :

- Le renforcement de capacité dans la gestion d'entreprise ;

- Le renforcement de capacité des maîtres d'apprentissage qui professionnalisent un très grand nombre de jeunes malgaches ;
- La professionnalisation des jeunes apprentis de l'apprentissage traditionnel aux compétences requises par le marché du travail

3. CIBLE

Préciser les caractéristiques de la population à former :

- Qui sont les cibles bénéficiaires ? Comment sont-elles été identifiées ? D'où proviennent-elles ?
- Comment les besoins de formation ont-ils été identifiés ? Quels ont été les outils utilisés ?
- Nombre, catégorie professionnelle et statut des cibles à former ;
- Homogénéité, hétérogénéité en termes de niveau de formation ;
- Langue (s) parlée(s) par les participants
- Attentes des bénéficiaires par rapport à la formation et, le cas échéant, les prérequis demandés ;
- Mode de sélection des futurs bénéficiaires.

Rappel : Le projet doit viser les catégories de cibles suivantes :

- Des micro- et petits entrepreneurs ;
- Des maîtres d'apprentissage ;
- Des jeunes apprentis en situation précaire d'emploi.

4. OBJECTIFS

4.1. Objectifs stratégiques

Il s'agit de décrire brièvement :

- Les bénéfices attendus à court terme pour les cibles : renforcer les compétences (techniques et comportementales) des cibles, initier des cibles à une nouvelle activité, intégrer de nouveaux arrivants... ;
- Les bénéfices attendus à moyen terme pour l'organisme : quels impacts pour l'activité, l'organisation du travail et la production de biens et de services pour les organismes ou cibles (exemple : créer une nouvelle culture managériale, maîtriser de nouvelles technologies, ...) ?
- Les bénéfices attendus à long terme pour le secteur en termes de capacité de diffusion et de transfert de la formation

4.2. Objectifs opérationnels de la formation

Préciser en fonction des objectifs définis (par nombre et catégorie de cibles), par le projet ce que les apprenants à l'issue de la formation doivent être capables de faire tels que :

- Mieux maîtriser leur poste de travail, leur métier ;
- Acquérir des compétences pour pouvoir évoluer professionnellement
- Acquérir des compétences pour mieux aider les autres à évoluer
- ...

-

5. PRESENTATION DE LA FORMATION

Il s'agit d'être précis et clair et de répondre aux requêtes suivantes :

- Décrire globalement la formation : durée, modalités de réalisation (formation en salle, à distance), lieu de formation et toute autre information utile concernant la mise en œuvre de la formation.
- Préciser les attentes et exigences particulières de l'organisme contractante ou des organismes ou cibles partenaires.
- Préciser le nombre de jours pour une formation en présentiel et la durée globale pour les autres modes de formation.
- Indiquer le profil exigé des prestataires (expertises et expériences)
- Indiquer les langues requises pour l'animation et les supports requis (pédagogiques et matériels)

6. PRESENTATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION

Il s'agit de préciser les points suivants :

- Si le prestataire est un organisme, un cabinet :
 - Son positionnement institutionnel : raison sociale, statut, accréditation, ...
 - Les ressources humaines mises à disposition du projet : nom, qualification et expérience de(s) intervenants et production de leurs CV en indiquant leurs qualifications, compétences et expériences relatives au projet.
 - Ses références d'interventions similaires au projet présenté.
- Si le prestataire est un intervenant individuel : production d'un CV détaillant ses qualifications, compétences et expériences dans le domaine visé par le projet.

7. LE PROGRAMME DE FORMATION

7.1. Les objectifs de formation

- Les compétences visées dans les descriptifs de poste ou référentiels de métier. Mettre en annexe les descriptifs des postes/fiches suivant le modèle suivant :

Intitulé du poste	
Statut du poste	Un poste à temps plein, ...
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> • Analyser ... ; • Concevoir des ... ; • Contribuer à ... ; • Etc.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances en ... ; • Capacités en ... ; • Sens des relations, ... ; • Maîtrise indispensable des outils : ...

Environnement de travail	Poste basé à ... avec des interventions locales ou sur toute l'étendue du territoire malgache.
---------------------------------	--

Ou mettre en annexe les référentiels concernés

- Les prérequis nécessaires pour pouvoir suivre la formation (description des niveaux de compétences requise, etc.)

7.2. Le contenu de la formation, supports et moyens pédagogiques utilisés

Il s'agit de détailler le contenu, les supports et moyens comme suit :

- Les descriptifs du contenu de chaque module suivant chaque objectif d'apprentissage

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
Exemple : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maitriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

- Les descriptifs des ressources pédagogiques utilisées

Intitulé du module	Durée horaire	Supports de formation	Outils et matériels conçus pour la formation

8. LES MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION DE LA FORMATION

8.1. Le suivi

Le suivi démarre dès l'entame de la préparation de la formation et continue durant sa mise en œuvre. Il s'agit d'évaluer la manière dont le projet est réalisé selon les critères d'analyse répertoriés dans le schéma ci-dessous.

Bénéfices attendus du projet	Résultats à atteindre	Indicateurs de mesure	Périodicité du suivi
Bénéfices attendus pour les formés			
Bénéfices attendus pour l'organisme			
Bénéfices attendus pour le secteur/territoire			

Le suivi de l'exécution de l'action et l'appréciation des résultats relèvent de la responsabilité de l'organisme.

Le suivi est à documenter globalement (voir tableau ci-dessous) et à l'aide des outils suivants : tableau de bord (chronogramme), rapports/compte-rendu de formation, feuilles d'émargement (fiches de présence) ...

8.2. L'évaluation

Il s'agit de décrire les modalités d'évaluation de la formation et de préciser les indicateurs servant à mesurer l'acquisition effective des compétences visées.

Il y a deux grands types d'évaluation à prendre en compte :

- L'évaluation à chaud (proposée généralement par le formateur, elle peut impliquer le client). Elle se passe pendant ou à l'issue des formations ;
- L'évaluation à froid (proposée généralement et de manière conjointe par le client et le formateur) après une durée relativement longue suite à la formation. Elle permet d'apprécier l'efficacité de la formation dans le milieu de travail de l'individu.

Le formateur doit définir un parcours d'évaluation avec les outils y afférents. L'évaluation peut prendre plusieurs formes dont l'évaluation des acquis de l'apprenant à l'issue de la formation sous forme de :

- Tests réguliers de contrôle des connaissances ;
- Examens professionnels ;
- Fiches d'évaluation à remplir périodiquement par les formés ;
- Entretien avec un jury professionnel.

Si la formation est certifiante, il y a lieu de mettre de communiquer le référentiel de certification correspondant.

9. PLANNING OU CALENDRIER DE REALISATION

Format Excel disponible en annexe

10. BUDGET DETAILLE

Format Excel disponible en annexe dans le formulaire

Annexe 3.b. Cahier des charges des formations à distance (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Intitulé du projet :

Porteur du projet :

Le cahier de charges doit tenir compte du contexte et des objectifs tels que définis dans le formulaire de demande de financement et les modules de formation éligibles à la formation à distance feront l'objet d'une appréciation au cas par cas

1. Type de formation à distance

Formation synchrone

- Classes virtuelles ou Webinaire
- Visioconférence
- Mooc
- Tutoriel
- Format mixte (à distance et en présentiel*)
- Autres

Formation asynchrone

- Cours avec support sous format électronique
- Cours avec support sous format physique
- Cours différés sous format média (vidéo, audio, etc.)
- Format mixte (à distance et en présentiel*)
- Autres

(*) veuillez préciser la répartition en présentiel et à distance :

% à distance :

% en présentiel :

2. Programme détaillé de la formation suivant syllabus présenté sur la plateforme

2-1 Décrire les modules de formation avec le nombre d'heure

Intitulé du module	Durée horaire	Objectifs d'apprentissage (de compétences à acquérir)	Critères de mesure des résultats atteints
<u>Exemple</u> : Formation en conduite d'engins de chantier	16h	Savoir conduire les différents engins utilisés dans un chantier donné	Maitriser la conduite quelles que soient les contraintes du chantier

2-2 Méthodologie utilisée sur la formation à distance

Modalités d'apprentissage – outils ou didacticiels utilisés	Modalités d'enseignement
<input type="checkbox"/> Supports visuel en direct <input type="checkbox"/> Support auditif en direct <input type="checkbox"/> Tutoriel <input type="checkbox"/> Fichier d'apprentissage téléchargeable <input type="checkbox"/> En interaction (wiki, blogs, etc.) <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> Interactif à distance (visioconférence, téléphonie, messagerie instantanée) - synchrone <input type="checkbox"/> Sous tutorat : Expert / assistance pédagogique (*) <input type="checkbox"/> Cours par correspondance électronique ou physique - asynchrone <input type="checkbox"/> ouvert suivant disponibilité de l'apprenant <input type="checkbox"/> Autres

(*) merci d'expliquer le fonctionnement :

3. Calendrier de réalisation prévisionnel

Modules	Début	Fin	Lieu de formation
			<input type="checkbox"/> Résidence de l'apprenant <input type="checkbox"/> Sur le lieu de travail

			<input type="checkbox"/> Ailleurs (préciser)

4. Organisme prestataire / formateurs : préciser l'adresse de la plateforme en ligne

Adresse/web de la plateforme :

Brève présentation de la plateforme et de son promoteur :

Présenter la plateforme et donner quelques références

5. Moyens matériels et pédagogiques

(*) pour les apprenants qui restent à domicile, au moment de l'analyse du dossier, on va apprécier que les bénéficiaires disposent de tous les moyens nécessaires dans le cas d'une formation à distance

Module	Supports/outils didacticiels	Matériel/technologie/ fourniture (*)	Description
		<input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Impression-duplication-envoi <input type="checkbox"/> Matériels informatiques <input type="checkbox"/> Tablettes <input type="checkbox"/> Equipement de visioconférence <input type="checkbox"/> Matériels médiathèques <input type="checkbox"/> Autres	

Décrire ici comment va se dérouler chaque module et avec quel outils (tutoriels, visioconférence, QCM, etc.)

6. Participants

Poste des bénéficiaires

Pour chaque catégorie ciblée, fournir la fiche de poste ou si possible remplir le tableau ci-après :

Intitulé du poste	
Catégorie	<input type="checkbox"/> Cadres <input type="checkbox"/> Encadrement <input type="checkbox"/> Ouvriers qualifiés <input type="checkbox"/> Ouvriers spécialisés <input type="checkbox"/> Autres
Grandes fonctions	Placé sous l'autorité hiérarchique ... il a pour mission de ; <ul style="list-style-type: none"> Analyser ... ; Concevoir des ... ; Réaliser ... ;
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances techniques en ... ; Capacité en (exemple conduite d'engin) ... ; Sens des relations, travail en équipe, ... ; Maîtrise indispensable des outils : (logiciel, machine, process...)

7. Méthode et indicateurs de suivi & évaluation

7-1 Comment suivre la formation

Cibles	Modalités de suivi
Les apprenants (formés)	<input type="checkbox"/> Mesure et indicateur de présence de chaque participant (*) <input type="checkbox"/> Historique de connexion et navigation sur la plateforme (*) <input type="checkbox"/> Logiciel de suivi installé <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
La plateforme (formateur)	<input type="checkbox"/> Sécurité des données (*) <input type="checkbox"/> Accès individualisé avec mot de passe personnalisé par participant (*) <input type="checkbox"/> Pondération Exercice et Théorie (*) <input type="checkbox"/> Accès aux résultats des Test en ligne (*) <input type="checkbox"/> Existence des protocoles d'échange des données (centralisé, directement sur la plateforme, visibilité) <input type="checkbox"/> Rapportage périodique de la plateforme* <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Le support	<input type="checkbox"/> Un support électronique communiqué (*)

(*)

Conditions obligatoires

7-2 Comment valider les compétences acquises par la formation

(*) **Conditions obligatoires**

	Compétences visées	Modalité d'évaluation / source de vérification
Pour les formés	Niveau de qualification : <input type="checkbox"/> Maîtrise /Expert <input type="checkbox"/> Application avancée <input type="checkbox"/> Application intermédiaire <input type="checkbox"/> Application de base <input type="checkbox"/> Connaissances de base	<input type="checkbox"/> Évaluation des prérequis (*) <input type="checkbox"/> Test en ligne (auto-évaluation) après chaque session/module (*) <input type="checkbox"/> Évaluation certifiante après la formation/ module (quizz) (*) <input type="checkbox"/> Interview/entretien téléphonique ou en ligne <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

7-3 Comment évaluer les résultats du projet

	Résultats à atteindre	Modalité d'évaluation / source de vérification
Pour l'entreprise	<input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de production <input type="checkbox"/> Accroissement de la qualité de service <input type="checkbox"/> Acquisition des nouvelles compétences <input type="checkbox"/> Meilleure organisation <input type="checkbox"/> Motivation du personnel <input type="checkbox"/> Autres :	<input type="checkbox"/> Existence des certificats ou rapportage des résultats des évaluations par la plateforme <input type="checkbox"/> Evaluation de performance (interview, test, entretien, ...) en milieu de travail <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :
Pour le projet	<input type="checkbox"/> Formation Professionnelle Continue (FPC) Homme : Femme : Total : <input type="checkbox"/> Formation Pré-Emploi (FPE) Homme : Femme : Total :	<input type="checkbox"/> Rapport technique <input type="checkbox"/> Autres (merci de préciser) :

Annexe 4. Déclaration d'intégrité (format word disponible sur le site web ou par courriel au projetsdeformation@fmfp.mg)

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé du projet : _____ (le "Projet")

A : Le FMFP

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du FMFP qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au FMFP. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise/association, notre groupement, et nos prestataires de formation. Le FMFP conserve la responsabilité exclusive du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Projet
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement/association, ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée à Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un Projet (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes de Madagascar, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre de ce Projet) ;
 - b. Nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Projet) ;
 - c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
 - 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales à Madagascar Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debar> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui

permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre de cette convention de financement) ;

2.6 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le FMFP dans le cadre du présent Appel à projets.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos prestataires de formation, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du FMFP impliqué dans le processus de sélection des projets ou du suivi et de l'évaluation des projets sélectionnés, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance du FMFP et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou candidat, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou candidat, recevoir d'un autre soumissionnaire ou candidat ou attribuer à un autre soumissionnaire ou candidat directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou candidat, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou candidat nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du FMFP ;

4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au FMFP, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de l'Appel à Projets et de l'exécution du Projet :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat Malgache, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public à Madagascar, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un de nos prestataires de formation n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de, prestataires de formation, les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables à Madagascar. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, autorisons le FMFP à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la soumission et à l'exécution du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par le FMFP.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹¹ _____

Signature : _____

En date du : _____

¹¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire

Annexe 5 : fiche d'analyse de l'éligibilité

Critères d'éligibilité (si un des critères n'est pas respecté, le projet sera inéligible)									
Le projet est conforme aux orientations sectorielles (secteurs, filières et métiers prioritaires)	Les formulaires de demande sont correctement renseignés et les dossiers d'évaluation complets	Le porteur est une Organisation, groupement, plateforme professionnelle légalement constituée (Coopérative, GIE, Chambre consulaire, fédération, association) et à but non lucratif	Le porteur n'est pas sous contrat avec FMFP	Le porteur n'a pas encore bénéficié de financement équité du FMFP	Le projet est situé dans une des régions ciblées (Itasy, Bongolava, Analamanga, Boeny, Sud Ouest, Vatovavy Fitovinany, Anosy, DIANA, Atsinanana, Alaotra Mangoro, Menabe, Vakinankaratra, Ihorombe, Haute Matsiatra	Le projet devra cibler les catégories de métier, de population spécifié dans l'AP & les bénéficiaires clairement identifiés et leur liste disponible	Le porteur est représentatif des cibles proposées en prouvant sa capacité à les fédérer	Le porteur est ancré dans le territoire d'intervention du projet (enregistré et œuvrant dans la localité) ou justifiant des interventions probantes dans les zones ciblées	Dans le cas où le prestataire est un établissement public de formation, il devra s'associer avec une structure privée pour former un consortium
oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible	oui : éligible non : inéligible NA

Annexe 6 : fiche d'évaluation technique et financière

Critères liés à l'objectif stratégique du projet et dimension territoriale du porteur (35 points)							
Le projet répond aux axes stratégiques de l'équité spécifiés dans la trame	Le projet répond à des priorités régionales ou locales	Le projet répond aux objectifs définis par l'appel à projets (objectifs spécifiques, résultats attendus)	La méthodologie d'identification des besoins est pertinente	Le projet est conforme à la mission du porteur et/ou ce dernier dispose d'une expérience professionnelle dans le domaine de formation du projet et/ou a comme mission la professionnalisation des bénéficiaires en situation d'apprentissage, le renforcement des capacités des micros & TPE	Les formations portent sur des métiers mobilisant les intrants locaux	Le projet concerne le Renforcement et/ou le prolongement d'une chaîne de valeur dans une des filières touchées, ou la professionnalisation des acteurs sur un des maillons de production de la filière	Le porteur du projet a identifié des indicateurs de résultats pertinents au niveau des bénéficiaires
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Oui: 5 Non: 0	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Oui: 3 Non: 0	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 4	Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3

Critères liés à la dimension partenariale (10 points)			Critères liés à la dimension sociale & environnementale (15 points)			
Collaboration avec des partenaires institutionnels publics et privés dans les dispositifs de pérennisation ou des actions intégrées	Partenariat avec un établissement/prestataire de formation de proximité (situé dans la zone d'intervention du projet de formation)	Le projet est appuyé par d'autres partenaires dans sa mise en œuvre (co-financement ou contribution en nature/services)	Le projet forme un pourcentage de femmes au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur (50%)	Le projet forme un pourcentage de jeunes (15/35 ans) au moins égal sinon supérieur à la valeur de référence du secteur (50%)	Le projet favorise la création d'emploi/auto-emploi ou le maintien de l'emploi	Le projet est soucieux de la préservation de l'environnement
Oui: 4 Non: 1	Oui: 3 Non: 1	Oui: 3 Non: 1	>=50 : 5 41 à 50% : 4 31 à 40% : 3 21 à 30% : 2 <20% : 1	>=50 : 5 41 à 50% : 4 31 à 40% : 3 21 à 30% : 2 <20% : 1	Oui: 2 Non: 1	Oui: 3 Non: 0

ANALYSE DE LA PRESTATION DE FORMATION INTERNE ou EXTERNE - analyse de l'offre (20 points)									
INTERNE					EXTERNE				
La structure dispose de formateurs et tuteurs ayant une expérience avérée de la formation de type apprentissage, ou continue au plan pédagogique et technique	Le cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite, est validé par l'ensemble du ou des partenaire(s)	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies e	Le dispositif de formation mis en œuvre est structuré de manière à être mis en œuvre et diffusé au niveau de l'ensemble du secteur concerné	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Les formateurs ont le niveau de qualification, l'expérience et l'expertise requis pour réaliser la prestation de formation	Le cahier des charges, rédigé de façon complète et explicite, est validé par l'ensemble du ou des partenaire(s)	Les modalités de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation des résultats de la formation sont clairement définies	Les locaux, équipements utilisés sont appropriés au dispositif de formation décrit	Le dispositif de formation mis en œuvre est structuré de manière à être mis en œuvre et diffusé au niveau de l'ensemble du secteur concerné
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 6	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 2 Moyen : 4 Bien : 6	Faible : 2 Moyen : 3 Bien : 5	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3	Faible : 1 Moyen : 2 Bien : 3

Les sensibilités liées à l'équité (bonus de 05 points)	Critères liés à la faisabilité budgétaire (20 points)			
<p>Le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilise une technologie accessible et/ou novatrice, adaptée; - Propose des dispositifs d'accompagnement (preuve de réinsertion, durabilité, etc.) ; - Contribue à l'amélioration des conditions de travail dans les MPME ainsi que des conditions de vie des actifs en secteur informel <ul style="list-style-type: none"> - Est axé sur les besoins du marché national/local ; - Propose clairement un schéma intégré dans la réalisation du projet et une durabilité des actions - Développe des parcours de formation ayant fait l'objet d'un processus d'ingénierie et dont les compétences ou métiers ciblés ont été validé par les professionnels 	Les frais de transports et accommodations des participants ne dépassent pas un tiers du budget proposé	coûts conformes à la référence aux 300 000 Ar par formé	Pertinence du Coût % aux points suivants : niveau des formateurs, objectifs de formation, technologie mobilisée, intrants et équipement	Les coûts sont détaillés par rubrique et activité (justification des lignes budgétaires)
Faible : 1 Moyen : 3 Bien : 5	Oui : 3 Non : 0	<=valeur : 7 x<=+20% Valeur : 5 21%<x<=+40% : 3 >40% valeur : 1	Faible : 1 Moyen : 4 Bien : 7	Oui : 3 Non : 0

